

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 21 NOVEMBRE 2011

<i>En exercice</i>	27	<i>L'an deux mil onze, le vingt et un novembre, à vingt heures, les membres du Conseil Municipal de la commune de Pontorson étant réunis en Mairie de Pontorson après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Patrick LARIVIERE, Maire.</i>
<i>Présents</i>	24	
<i>Absents</i>	1	
<i>Procurations</i>	2	
<i>Votants</i>	26	
<i>Date de convocation</i>	14 novembre 2011	<i>Membres présents : Mr LARIVIÈRE Patrick, Mr LEMÉTAYER Claude, Mme VINOUSE Maryvonne, Mr ALIX Roger, Mme GUÉRIN Annick, Mr LOILIER Pierre, Mme FILLÂTRE Annick, Mr BASQUIN Marc, Mr COUREUIL Daniel, Mme CHAUMONT Marie-Aude, Mr FAGUAIS Lucien, Mr TOUQUETTE Pierre, Mr TRÉCAN Louis, Mr DURANT Claude, Mme BAZIN Denise, Mme SOUEFF Chantal, Mme DANARD Valérie, Mr GAZENGEL Michel, Mme COLLIN Valérie, Mr CACHERA Daniel, Mme MAUROUARD Marie-Christine, Mr PERRIN Nicolas, Mr DAVOINE Louis, Mme THÉAULT Béatrice.</i>
		<i>Absents : Mr GANCHE Jean-Luc, Mr LECHAT Marc, Mr SIMON Claude.</i>
		<i>Procurations : Mr LECHAT Marc à Mr TRÉCAN Louis, Mr SIMON Claude à Monsieur DAVOINE Louis.</i>
		<i>Secrétaire de séance : Monsieur LEMÉTAYER Claude</i>
		<i>Le procès-verbal de la dernière séance ne faisant pas l'objet d'observation est approuvé à l'unanimité.</i>
		<i>Le Conseil municipal accepte à l'unanimité de se prononcer sur les questions diverses.</i>

2011/88 - Modification des statuts du Syndicat mixte de production et d'alimentation en eau potable de la Baie et du Bocage :

Vu le courrier de M. le Président du Syndicat mixte de production et d'alimentation en eau potable de la Baie et du Bocage du 7 septembre 2011 sollicitant l'inscription à l'ordre du jour du conseil municipal de la modification des statuts du Syndicat mixte de la Baie et du Bocage relative à l'adhésion de la Commune du Mont Saint Michel pour la compétence distribution et l'adhésion du Syndicat mixte de la baie et du bocage au Syndicat mixte pour la gestion durable de la ressource en eau et la sécurisation de la production d'eau potable dans le département de la Manche

Monsieur le Maire propose au conseil municipal :

- o De donner son accord pour l'adhésion de la Commune du Mont Saint Michel à la compétence distribution du syndicat
- o De donner son accord pour que le Syndicat mixte de la Baie et du Bocage adhère au Syndicat mixte pour la gestion durable de la ressource en eau et la sécurisation de la production d'eau potable dans le département de la Manche
- o De donner son accord pour modifier les statuts afin que le syndicat puisse adhérer à un autre syndicat mixte
- o De donner tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour signer les documents y afférents.

Interrogé, Monsieur le Maire répond que la Commune du Mont Saint Michel adhérerait déjà à la compétence production du Syndicat d'alimentation en eau potable de la Baie et du Bocage. Monsieur Touquette estime que l'adhésion de la Commune du Mont Saint Michel au syndicat est due au coût de mise aux normes de son réseau de distribution.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

- DECIDE de donner son accord pour l'adhésion de la Commune du Mont Saint Michel à la compétence distribution du syndicat
- DECIDE de donner son accord pour que le Syndicat mixte de la Baie et du Bocage adhère au Syndicat mixte pour la gestion durable de la ressource en eau et la sécurisation de la production d'eau potable dans le département de la Manche
- DECIDE de donner son accord pour modifier les statuts afin que le syndicat puisse adhérer à un autre syndicat mixte
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer les documents y afférents.

2011/89 - Taxe d'aménagement

Vu le code de l'urbanisme et notamment ses articles L 331-1 et suivants

Monsieur le Maire expose que la loi de finances rectificative pour 2010 du 29 octobre 2010 a réformé la fiscalité de l'urbanisme en remplaçant les taxes d'urbanisme actuelles par deux nouvelles taxes applicables aux aménagements et autorisations d'urbanisme à compter du 1^{er} mars 2012.

Monsieur le Maire fait part au conseil des taux adoptés par les Communes chefs lieux de canton voisines

Vu le code de l'urbanisme et notamment ses articles L 331-1 et suivants

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

- DECIDE d'instituer le taux de 2 % pour la taxe d'aménagement sur l'ensemble du territoire communal
- DIT que la présente délibération est valable pour une durée de 1 an reconductible.
- DIT que la présente délibération sera transmise au service de l'Etat chargé de l'urbanisme dans le département au plus tard le 1^{er} jour du 2^{ème} mois suivant son adoption.

2011/90 - Effacement des réseaux la Grève, la Rigaudière à MOIDREY

Monsieur le Maire expose que le Syndicat départemental d'énergies de la Manche a estimé le montant de la participation de la Commune aux travaux d'effacement des réseaux de télécommunications à 17 300 € pour les secteurs de la Grève et de la Rigaudière sur la Commune associée de Moidrey.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

ACCEPTE de financer cette opération.

2011/91 - Aménagement salles d'activités de Boucey- lot 5 - avenant en plus value

Vu le marché conclu avec la Société Baron Mille d'un montant initial de 12 759.98 €

Vu la proposition d'avenant en plus value d'un montant de 1542.84 € HT relative au remplacement des plafonds placoplâtre acoustiques par des faux plafonds acoustiques.

Monsieur le Maire demande au conseil de se prononcer sur la proposition d'avenant en plus value pour le lot N° 5 cloisons sèches, plafonds, isolation d'un montant de 1542. 84 € et indique que par ailleurs les lots 2 charpente et 3 menuiseries extérieures ont fait l'objet d'une moins value respective de 638.71 €HT et 1533. 85 € HT.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

ACCEPTE l'avenant en plus value d'un montant de 1542. 84 € HT pour le lot 5 des travaux d'aménagement des salles d'activités de Boucey
AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire au règlement de cette affaire.

2011/92 - Transformation d'un poste d'adjoint territorial d'animation à temps non complet 11/35^{ème} en poste d'adjoint territorial d'animation à temps complet

Vu l'avis favorable du Comité technique paritaire et des commissions concernées
Monsieur le Maire propose de transformer un poste d'adjoint territorial d'animation à temps non complet 11/35^{ème} en poste d'adjoint territorial d'animation à temps complet à compter du 1^{er} février 2012.

Monsieur Alix présente les missions de ce poste : animation au centre de loisirs, coordination projet éducatif local, mise à disposition d'associations. Suite à la demande de Mme Chaumont, Monsieur Alix évoque le projet en direction des adolescents et rappelle que l'objectif est d'impliquer les jeunes dans le montage des projets et non en faire des consommateurs d'activités.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

DECIDE de transformer un poste d'adjoint territorial d'animation à temps non complet en poste d'adjoint territorial d'animation à temps complet à compter du 1^{er} février 2012.

2011/93 - Déclassement de voirie

Monsieur le Maire propose au conseil de déclasser une portion de la voie communale n°1 section Moidrey dénommée chemin du Marais en chemin rural. La portion à déclasser est située entre le village des Hautes Rivières et la limite avec Pontorson-centre

Monsieur Coureuil propose de ne déclasser que la partie entre la ferme de la Halle et la limite avec Pontorson-centre

Monsieur le Maire répond que la Commune ne peut investir dans 700 mètres de voirie pour la desserte d'une habitation. Monsieur Coureuil d'une part indique que l'état de la Ruelle aux Oies sera bientôt identique compte tenu de la circulation de poids lourds et véhicules de transports. Un état des lieux devrait être réalisé sur tout le territoire. Monsieur le Maire suggère qu'au cours d'une prochaine réunion de conseil soit abordé les déclassements de voirie après consultation des élus délégués sur les classements, déclassements, cession et identification des chemins qui en réalité ont été incorporés de fait dans des parcelles.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

- DECIDE de déclasser la voie communale N° 1 section Moidrey du village de la Halle jusqu'au droit du pont surplombant la RN 176 et donnant accès à la ferme de l'Ile.

- AUTORISE Monsieur le Maire à entreprendre toute démarche et signer tous documents nécessaires pour régler cette affaire y compris recourir à un commissaire enquêteur.

2011/94 - Convention de rejet des eaux usées blanchisserie inter hospitalière de la Baie

Vu le projet de convention,

Monsieur le Maire propose de signer la convention fixant les conditions de rejet des effluents de la blanchisserie inter hospitalière du GIP de la Baie ainsi que tous documents relatifs à la gestion de cette convention. Monsieur Cachera demande si la convention porte sur des dispositions financières ou techniques. Monsieur le Maire répond qu'elle prévoit essentiellement des dispositions techniques mais aussi financières.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention de rejet des eaux usées pour la blanchisserie inter hospitalière du GIP de la Baie.

2011/95 - Mise en place de défibrillateurs : convention de partenariat avec la fondation d'entreprise CNP assurances

Vu le projet de convention

Monsieur Alix explique que la Commune a obtenu dans le cadre d'un appel à projets une participation de 3 200 € de la fondation d'entreprises CNP assurances et devrait également recevoir 500 € de Groupama

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

AUTORISE Monsieur le Maire ou Monsieur Alix à signer la convention de partenariat entre la Commune et la fondation d'entreprises CNP assurances pour la mise en place de défibrillateurs.

2011/96 - Prise en charge des frais de déplacement et de repas des stagiaires bénévoles de la médiathèque

Vu le décret 2001-654 du 19 juillet 2001

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

DECIDE de prendre en charge les frais de déplacement et de repas des bénévoles de la médiathèque lors de leur participation à des stages de formation, dans les mêmes conditions que les salariés de la collectivité.

2011/97 - Convention fourniture de repas pour l'accueil de loisirs sans hébergement

Monsieur le Maire présente le projet de convention pour la fourniture de repas pour l'accueil de mineurs sans hébergement

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention avec la société SBPC cuisine évolutive pour la fourniture de repas pour l'accueil de loisirs sans hébergement.

2011/98 - Remboursement acompte ou frais de séjours - Auberge de jeunesse

Monsieur le Maire explique que compte tenu de ses engagements avec la société Kazou, la Commune ne peut honorer la demande de réservation de Melle XXXXX pour la nuit du 7 au 8 juillet 2012. Il est par conséquent demandé au conseil de rembourser à Mademoiselle Valérie Brault la somme de 115.17 €.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

DECIDE de rembourser à Mademoiselle XXXXX Brault la somme de 115.17 €

2011/99 - Tarif sortie Eurodisney

Monsieur le Maire propose de fixer les tarifs suivants :

Enfants domiciliés à Pontorson : 30 €

Enfants domiciliés hors Pontorson : 45 €

Monsieur Trécan quitte la séance

Madame Théault regrette que le conseil soit saisi alors que la publicité a déjà été distribuée aux familles. Monsieur Alix explique que compte tenu de la subvention 2011 obtenue dans le cadre du projet adolescent dont la Commune a été informée tardivement, il est possible de revoir les tarifs votés l'an passé et qu'un conseil municipal ne peut être réuni spécifiquement pour cette question. Mme Théault pense qu'il aurait été possible de réunir la commission et suggère qu'à l'avenir il soit tenu compte des ressources. Monsieur le Maire précise que les enfants susceptibles de ne pas participer doivent être signalés.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à la majorité (1 refus de vote, 4 abstentions, 19 pour)

DECIDE de fixer de la façon suivante les tarifs pour la sortie Eurodisney organisée dans le cadre de l'accueil collectif de mineurs : enfant domicilié à Pontorson (Pontorson et ses communes associées) 30 €, enfant domicilié hors Pontorson 45 €
Monsieur Trécan entre en séance.

2011/100 - Fonds de solidarité pour le logement

Vu la demande du Fonds de solidarité pour le logement sollicitant une participation de 0.70 € par habitant au titre de la contribution 2011.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

DECIDE de verser la participation pour 2011 au Fonds de solidarité pour le logement.

2011/101 - Fond d'aide aux jeunes

Considérant que le Fond d'aide aux jeunes sollicite une participation de 0.23 € par habitant au titre de la contribution 2011.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

DECIDE de verser la participation pour 2011 au Fond d'aide aux jeunes.

2011/102 - Demandes de subventions ou avances de subventions 2012

Vu les demandes de subventions de l'Ensemble Instrumental Pontorsonnais, de l'Amicale Laïque, de la Scolaire Pontorsonnaise et la demande d'avance de subvention de Musiques à Pontorson

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

DECIDE d'attribuer une subvention de 1445 € à l'Ensemble Instrumental Pontorsonnais
DECIDE d'attribuer une subvention de 1132.56 € à l'Amicale Laïque
DECIDE d'attribuer une subvention de 156.50 € à la Scolaire Pontorsonnaise (50% des dépenses de transport des 28 septembre et 12 octobre 2011)
DECIDE d'attribuer une subvention de 3000 € à Musiques à Pontorson en janvier 2012 sur le budget 2012 (versement en janvier).

2011/103 - Décision modificative, budget eau

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

DECIDE de modifier le budget eau de la façon suivante :

- Compte 2315 opération 100001 : + 2000 €
- Compte 2315 opération 110001 : - 2000 €

2011/104 - Vente d'anciens candélabres

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

FIXE le tarif de vente des anciens candélabres à 500 € l'unité toutes charges comprises.

Madame Théault demande si une réunion pour le Centre culturel sera prochainement organisée. Monsieur le Maire répond que cette réunion sera organisée dans une quinzaine de jours, il attend des propositions du maître d'œuvre. Madame Théault demande si la consultation pour la fourniture de denrées alimentaires sera bientôt organisée. Monsieur Alix répond qu'il était préférable d'attendre la publication des réglementations s'imposant désormais à la restauration scolaire pour lancer la consultation.

Monsieur Touquette fait part des nuisances causées par les silos Agrial et demande si Monsieur le Maire est informé de projets de transformations. Monsieur le Maire répond qu'aucun dossier en ce sens n'a été déposé en mairie.

Monsieur Durant informe le conseil des manifestations prévues en mai 2013, Tanis, Macey, Curey, Cormeray, Ardevon, Aucey et Vessey vont participer, il regrette que le comité des fêtes de Boucey ne souhaite pas participer.

Constatant que l'ordre du jour est épuisé, M. Le Maire lève la séance à 21 h 10.

Mr LARIVIÈRE Patrick

Le secrétaire de séance,
Claude LEMÉTAYER,

Mme VINOUSE Maryvonne

Mr TRÉCAN Louis

Mr ALIX Roger

Mr DURANT Claude

Mme GUÉRIN Annick

Mme BAZIN Denise

Mr LOILIER Pierre

Mme SOUEFF Chantal

Mme FILLÂTRE Annick

Mme DANARD Valérie

Mr BASQUIN Marc

Mr GAZENGEL Michel

Mr COUREUIL Daniel

Mme COLLIN Valérie

Mme CHAUMONT Marie-Aude

Mr CACHERA Daniel

Mr FAGUAIS Lucien

Mme MAUROUARD Marie-Christine

Mr TOUQUETTE Pierre

Mr PERRIN Nicolas

Mr DAVOINE Louis

Mme THÉAULT Béatrice

